

**Nombre de membres****en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 11**Séance du 23 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 septembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude LANDRIER.

**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Franck MONOT, Valerie TEDESCO, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL

**Représentés:** Anthony HUILIER par Richard MOREAU

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jocelyne KAPLON

Intervention de Monsieur Régis DONDAINE représentant de la Société Agri Dondaine Energie.

Afin de conserver une bonne communication avec la municipalité, Monsieur Dondaine nous a fait un compte-rendu de l'exploitation et des travaux réalisés depuis ces dernières années à l'usine de méthanisation. Nous avons convenu d'une prochaine visite du site avant la fin d'année.

Lecture et approbation du procès verbal du 03/07/2021.

**Objet: PORTE ET PORTILLON Parc de la mairie - DE 2021 042**

Le maire présente au conseil municipal un devis de MARECHAL Serrurerie concernant la réalisation et la pose d'une porte et d'un portillon au parc de la mairie.

Le maire n'a pas volontairement contacté d'autres entreprises afin que l'ensemble des portes du parc soit du même fabricant.

Le conseil municipal accepte le devis avec l'option laquage époxy soit 2633.35€ + 480€ soit 3113.35€HT TVA 622.67€ TTC 3736.02€

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis et le charge de faire effectuer les travaux.

**Objet: CCAVM:rapport d'activité 2020 - DE 2021 043**

Le Maire a adressé par mail à tous les conseillers municipaux le rapport d'activité de la CCAVM 2020 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après un échange notamment sur les ordures ménagères le conseil municipal n'émet aucune remarque sur ce rapport.

Le Maire précise qu'il n'est pas en accord avec la politique de gouvernance de la CCAVM mais sans opposition à ce rapport.

**Objet: INVENTAIRE: sortie de biens et modifications - DE 2021 044**

Conformément à la demande de la trésorerie de mettre à jour les inventaires dans les communes, nous avons fait un point de l'ensemble des immobilisations.

Nous avons recensé tous les biens usagés détruits ou n'ayant plus lieu d'être.

La somme totale des biens à sortir de l'inventaire est de: 88 823.37€

Le détail est en annexe.

Le Maire présente également une liste de modifications à apporter à l'inventaire de la commune.

Le détail est en annexe

Le conseil municipal charge le maire de sortir de l'inventaire tous les biens ainsi listés ainsi que de faire effectuer les modifications.

**Objet: RECENSEMENT POPULATION 2022 nomination référent - DE 2021 045**

Le maire informe le conseil municipal qu'en 2021 le recensement de la population n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Il sera réalisé sur la commune en 2022.

Il est indispensable de nommer une personne qui sera coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur privilégié auprès de l'INSEE.

Cette personne sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le maire propose Mme Jocelyne KAPLON.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la nomination de Mme Jocelyne KAPLON coordonnateur communal pour le recensement 2022.

#### **Objet: CREATION POSTE Agent Recenseur 2022 - DE 2021 046**

Le Maire expose au Conseil Municipal:

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2022 les opérations du recensement de la population

Qu'à ce titre il convient de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer sa rémunération.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- de créer, en application de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un emploi d'agent recenseur non titulaire pour la période comprise entre le 20 janvier 2022 et le 19 février 2022

- de fixer la rémunération de l'agent recenseur :

La collectivité versera un forfait de 700€ brut pour l'ensemble de la prestation : formation, recensement déplacements etc...

#### **Objet: ADMISSION DE CREANCES - DE 2021 047**

Admission en non valeur de produits d'assainissement.

La Trésorerie demande de porter en pertes un état de créances datant de plus de dix ans pour un montant de 1214.15€.

Le conseil accepte la demande et charge le maire de signer la demande.

Le conseil municipal demande au maire de bien vouloir spécifier en cas de vente que le droit de raccordement n'a jamais été réglé afin de pouvoir en faire la demande à l'acquéreur.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:**

- Nous avons reçu en mairie une contestation du PLUI, celle-ci a été transmise à la CCAVM pour une réponse commune. Ce dossier est en cours.

- Achats de buses Rue du Nieplet à la demande de M. DOS SANTOS pour combler le fossé; la municipalité n'en voit pas l'utilité et refuse cet achat.

- SDEY: Travaux recensement 2022. Après concertation il est prévu une demande d'installation de 3 nouveaux points lumineux sur la commune de Provency.

- Demande de l'UDAF; aucune famille concernée sur notre commune.

- Repas des anciens et des colis de Noël, le maire souhaite inviter l'ensemble des conseillers et leurs conjoints pour cette année 2021.

- Le Maire informe du départ de la secrétaire de mairie pour retraite au 30/06/2022. A noter que le remplacement s'effectuera avec une base d'heure par semaine inférieure à celle existante de 13h actuellement à 10h pour le futur.

- Une lettre de rappel concernant les obligations d'entretien des trottoirs sera adressée à tous les habitants ainsi qu'une lettre de rappel aux Exploitants Agricoles qui exploitent sur la commune.

Séance levée à 20h15.